



## **Concours 2011-2012**

**« Défense et illustration de la langue française »**

**destinés aux élèves de *Lycées - BTS***

### **Prix d'expression écrite de la langue française**

Les travaux se feront au choix sur le thème de l'année 2011-2012 :

**«Le voyage» :**

« Il n'y a pas d'homme plus complet que celui qui a beaucoup voyagé,  
transformé vingt fois la forme de sa pensée et de sa vie », Lamartine, Voyage en Orient.

En quoi le voyage peut-il être une source d'ouverture pour l'orientation de votre vie ?

ou sur un sujet libre proposé par le professeur et dont l'énoncé sera formulé très clairement en tête de la copie

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité décidé par le professeur.

Trois copies, au plus, seront sélectionnées par le professeur par classe.

### **Prix de la jeune poésie**

Les sujets sont laissés au libre choix des candidats ou de leur professeur.

Ce prix a pour but d'encourager les qualités d'imagination et d'expression.

Les travaux peuvent être rédigés, au choix, à la maison ou en classe,  
et doivent être présentés sur une seule page.

### **Prix Maupassant de la jeune nouvelle**

Les sujets sont laissés au libre choix des candidats ou de leur professeur.

Œuvre d'imagination, la nouvelle exige des qualités d'invention, une construction solide, une intrigue ramassée qui puisse retenir l'attention d'un lecteur, quelques personnages qui se meuvent dans un milieu bien caractérisé. La qualité de l'écriture, toujours nécessaire, doit accompagner une action dramatique bien conduite.

Les travaux ne devront pas dépasser huit pages. La présentation « traitement de texte » sera appréciée.

### **Prix de l'éloquence**

Ce concours s'adresse à des étudiants post-baccalauréat. Les lauréats recevront des prix en partenariat avec des entreprises, banques, agences de voyages... Le sujet est libre, la durée est de 8 minutes maximum.

#### **IMPORTANT**

##### **Informations pratiques**

1) Les travaux devront être strictement personnels

2) Chaque copie devra porter sur le haut et à gauche de la première page :

le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom et l'adresse complète de l'établissement et le nom du professeur.

3) Les professeurs concernés enverront (par classe) ces copies sélectionnées au secrétariat de la section AMOPA de leur département pour l'attribution éventuelle de prix départementaux

**à remettre au plus tard le 9 mars 2012, date impérative.**

Les meilleures copies (cinq au maximum par niveau de classe) choisies par les jurys départementaux seront adressées au secrétariat national de l'AMOPA à Paris pour l'attribution de prix nationaux par un jury national.

Il est conseillé aux participants de conserver un double de leur copie

Coordonnées de la section AMOPA départementale :

**Nicolas Million**  
**29 allée des muguets**  
**73290 La Motte Servolex**

**04 79 25 69 05**